



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.3/52/L.13
20 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 102 de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

Afghanistan, Algérie, Andorre, Autriche, Bangladesh, Chili,
Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Grèce,
Honduras, Kenya, Luxembourg, Maroc, Niger, Norvège, Pays-Bas,
Philippines, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie
Slovénie, Soudan, Turquie et Uruguay : projet de résolution
Politiques et programmes intéressant les jeunes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 50/81 du 14 décembre 1995 par laquelle elle a adopté le Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà,

Rappelant également ses résolutions 49/152 et 49/154 du 23 décembre 1994,

Réaffirmant qu'il importe de faire participer les jeunes et les organisations de jeunes à l'examen de toutes les questions qui les intéressent,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies sur les travaux de sa deuxième session que l'Organisation des Nations Unies a convoqué à Vienne, du 25 au 29 novembre 1996, en collaboration avec le Conseil fédéral autrichien de la jeunesse,

Notant que la troisième session du Forum mondial de la jeunesse que l'Organisation des Nations Unies a convoqué en collaboration avec le Conseil national portugais de la jeunesse se tiendra à Braga (Portugal) du 2 au 6 août 1998,

Réaffirmant l'appel adressé, au paragraphe 112 du Programme d'action, à tous les États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils formulent et adoptent une politique nationale intégrée concernant les jeunes en consultation avec ces derniers et avec les organisations qui s'occupent des jeunes,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà¹;

2. Invite tous les États Membres à faire tout leur possible pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial;

3. Souligne à nouveau l'importance d'une participation active et directe de la jeunesse et des organisations de jeunes aux niveaux local, national, régional et international pour promouvoir et mettre en oeuvre le Programme d'action et évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans sa mise en oeuvre, ainsi que la nécessité d'appuyer les activités des organes spécifiques de jeunes que ceux-ci et leurs organisations ont mis en place;

4. Se félicite que le Gouvernement portugais ait offert d'accueillir la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse qui doit se tenir à Lisbonne du 8 au 12 août 1998, et prend note avec satisfaction de la collaboration qui lie le Gouvernement portugais et les Nations Unies, y compris leurs institutions spécialisées et leurs fonds et programmes, dans ce domaine;

5. Souligne que les jeunes et les organisations de jeunes doivent participer à tous les stades des préparatifs de la Conférence mondiale, aux niveaux local, national, régional et international, et se réjouit des initiatives prises à cet égard;

6. Prend note des activités entreprises au niveau régional pour préparer la Conférence mondiale;

7. Recommande que les résultats des deuxième et troisième sessions du Forum mondial de la jeunesse soient dûment pris en compte lors de la Conférence mondiale;

8. Réitère l'appel adressé aux États Membres dans le Programme d'action tendant à ce qu'ils incluent des représentants de la jeunesse dans leurs délégations à l'Assemblée générale et dans d'autres réunions pertinentes des Nations Unies, élargissant ainsi les courants de communication et enrichissant les débats sur les questions relatives aux jeunes, et demande au Secrétaire général de communiquer cette invitation aux États Membres;

9. Prie le Secrétaire général de mettre le rapport du Forum mondial de la jeunesse sur les travaux de sa troisième session et celui de la Conférence mondiale à la disposition de tous les États Membres;

10. Prie en outre le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution et, en particulier, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme mondial d'action.

¹ A/52/60-E/1997/6.